

**Groupe International Consultatif**  
***Projet d'Exploitation Pétrolière et d'Oléoduc Tchad-Cameroun***

**RAPPORT DE MISSION 14**

**AU CAMEROUN**

**DU 20 AU 26 JUIN 2008**

**Le Groupe International Consultatif**  
Mamadou Lamine Loum, Président  
Jane I. Guyer  
Abdou El Mazide Ndiaye  
Dick de Zeeuw  
Jacques Gérin, Secrétaire Exécutif

**Le 28 juillet 2008**

**Le Secrétariat du GIC**  
5 Place Ville-Marie, bureau 200  
Montréal (Québec) CANADA H3B 2G2  
Téléphone : +1 514 864 5515  
Télécopieur : +1 514 397 1651  
[secretariat@gic-iag.org](mailto:secretariat@gic-iag.org)  
[www.gic-iag.org](http://www.gic-iag.org)

**Table des matières****RÉSUMÉ EXÉCUTIF**

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>1. La FEDEC et ses programmes, Parcs et PPAV .....</b>	<b>3</b>
<b>1.1 Moment critique pour la FEDEC .....</b>	<b>3</b>
<b>1.2 Gestion des parcs nationaux Campo-Ma'an et Mbam et Djerem : vers une pleine appropriation de son rôle par le MINFOF? .....</b>	<b>4</b>
<b>1.3 Mise en œuvre du PPAV : une stratégie à long terme encore floue pour capitaliser sur des résultats encourageants .....</b>	<b>5</b>
<b>2. Plateforme de coopération et Bilan Social : un partenariat fonctionnel, des délais de traitement encore trop longs .....</b>	<b>6</b>
<b>3. Projets de renforcement des capacités.....</b>	<b>8</b>
<b>3.1 CAPECE : un projet clos, des dossiers en suspens .....</b>	<b>8</b>
<b>3.2 PRECESSE : un appui multisectoriel à la gestion environnementale et sociale des futurs grands projets d'infrastructures .....</b>	<b>9</b>
<b>4. Mise à jour sur le projet de barrage sur le Lom Pangar .....</b>	<b>11</b>
<b>5. Dossiers collatéraux du Projet pipeline .....</b>	<b>11</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>13</b>

**Remerciements****Annexe 1 : Chronologie des rencontres****Annexe 2 : Liste des abréviations et des acronymes**

## RESUME EXECUTIF

Ce rapport rend compte de la quatorzième visite statutaire du Groupe International Consultatif (GIC) au Cameroun du 20 au 26 juin 2008. Cette mission a permis de faire le suivi des dossiers courants relatifs au Projet pipeline en accordant une attention particulière à la FEDEC, au Bilan Social, au CAPECE et à la nouvelle opération de renforcement des capacités récemment approuvée par la Banque Mondiale (BM), et au projet de barrage sur le Lom Pangar.

### La FEDEC et ses programmes, Parcs et PPAV

- La **crise financière** traversée par la FEDEC continue d'être une source de préoccupation importante. Elle interpelle en particulier les parties prenantes à sa création – Gouvernement, Consortium et le Groupe Banque Mondiale qui ont convenu en avril de faire le nécessaire pour que la Fondation puisse continuer à exercer ses responsabilités. Leur interruption constituerait une entorse au Plan de Gestion de l'Environnement (PGE) du Projet pipeline et risquerait de mettre en péril les résultats obtenus jusqu'à présent par la Fondation en matière de protection environnementale et sociale.

→ *Avant de poursuivre la réflexion déjà amorcée sur l'optimisation du mécanisme mis en place par le PGE, les trois fondateurs de la FEDEC doivent prendre des engagements financiers concrets à mettre en œuvre d'ici fin 2008 pour assurer, au minimum et à court terme, la survie de la Fondation et la pérennisation de ses activités inscrites au PGE.*

- La détermination affichée par le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) à assumer pleinement ses responsabilités en matière de gestion des **parcs nationaux**, y compris les parcs Campo-Ma'an et Mbam et Djerem, est encourageante.

→ *Des intentions que le MINFOF est invité à matérialiser rapidement par la prise en charge effective des salaires des écogardes, en particulier ceux assumés par la FEDEC jusqu'à fin 2007 ; et par la signature d'une Convention avec la Fondation à temps pour définir les rôles et responsabilités de chacun et planifier les interventions de 2009.*

- Les résultats de la mise en œuvre du **Plan pour les Peuples Autochtones Vulnérables** (PPAV) demeurent encourageants mais restent difficiles à capitaliser compte tenu d'une stratégie à long terme encore floue.

→ *La Société Financière Internationale doit enfin concrétiser son offre de contribuer financièrement à l'élaboration d'un plan de travail pour le PPAV.*

### Plateforme de coopération et Bilan Social

La plateforme de coopération tripartite COTCO-CPSP-ONG est devenue, en dépit des difficultés, un lieu d'échange privilégié et de plus en plus ouvert. Plusieurs réunions et descentes conjointes sur le terrain depuis le début de l'année ont permis de faire avancer le processus du Bilan Social notamment concernant les dossiers qui ne recueillaient pas de consensus entre les parties. Mais malgré ce partenariat fonctionnel, les ONG et le GIC regrettent des délais de traitement des dossiers jugés encore trop longs.

→ *COTCO-CPSP-ONG doivent veiller au maintien du mécanisme inclusif au sein de la plateforme de coopération et s'entendre sur des délais raisonnables de clôture des dossiers pendants. COTCO en particulier s'assurera du respect du calendrier annoncé pour la réhabilitation des points d'eau.*

## Projets de renforcement des capacités

- Le **rapport d'achèvement** du CAPECE était en cours de finalisation au moment de la visite alors que certains dossiers du projet demeuraient en suspens.

→ *Malgré la clôture du CAPECE, le CPSP doit s'assurer de l'approbation rapide par les services de la Primature et de la mise en œuvre du NLDAH et de son Manuel d'Exécution, et des projets de décrets d'application de la Loi Cadre sur l'Environnement ; et de la vulgarisation, la publication et l'exploitation des études réalisées dans le cadre du CAPECE.*

- Le nouveau projet de renforcement des capacités approuvé par la BM le 24 juin 2008, le **PRECESSE**, vise un appui multisectoriel à la gestion des externalités environnementales et sociales liées aux futurs grands projets d'infrastructures dans le secteur de l'énergie au Cameroun. Il s'adresse à plusieurs ministères dont ceux chargés de l'Environnement (MINEP), de l'Énergie (MINEE) et des Affaires Sociales (MINAS), et à la Société civile. Le CPSP n'est pas concerné par ce nouveau projet.

→ *Ayant tiré toutes les leçons de la mise en œuvre du CAPECE, la BM et le Cameroun devront s'assurer d'un démarrage rapide du PRECESSE pour une pleine efficacité des opérations de renforcement des capacités ; et que les crédits spécifiquement dévolus au MINAS pour appuyer la mise en œuvre du PPAV permettent d'étendre et d'améliorer le travail déjà réalisé par la FEDEC.*

→ *Le Gouvernement assurera le financement de toutes les activités de monitoring du Projet pipeline par le CPSP.*

## Projet de barrage sur le Lom Pangar

Tandis que les études complémentaires commandées par le MINEP sont en cours, le Gouvernement aurait annoncé qu'il financera les travaux d'adaptation du pipeline Tchad-Cameroun pour lesquels une solution technique a déjà été convenue avec le Consortium. Les autorités camerounaises anticipent un démarrage des travaux de construction du barrage au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009 et une mise en eau en octobre 2012. La BM s'est engagée à financer les activités préparatoires du barrage sans, pour le moment, aller plus loin.

## Dossiers collatéraux au Projet pipeline

Ces dossiers concernent le Volet archéologique et le Récif artificiel au large de Kribi pour lesquels des avancées sont enregistrées ; un nouveau dossier concernant un enfouissement d'amiante par le Projet à Bélabo sur lequel COTCO a fourni des informations rassurantes et une préoccupation exprimée par le CPSP concernant la tarification du pétrole en transit au Cameroun.

Pour **conclure**, le GIC note la volonté affichée par le Cameroun de faire progresser les dossiers de grande importance. Des intentions encourageantes qui restent à matérialiser, tandis que certains dossiers en suspens doivent être pris en charge par le Gouvernement.

L'occasion est donnée au Cameroun de faire du Projet pipeline un point de départ pour une performance améliorée sur les futurs grands projets d'infrastructures. Il ne doit pas la rater.

\*\*\*\*

*Le GIC n'a pu se rendre au Tchad tel que prévu initialement, la Banque Mondiale n'étant pas en mesure d'assumer ses responsabilités contractuelles à son égard. Néanmoins le Groupe a eu l'opportunité de tenir des conversations informelles avec les autorités tchadiennes et d'évoquer notamment les relations entre le Tchad et la BM.*

## INTRODUCTION

1. Le Groupe International Consultatif (GIC) pour le Projet d'Exploitation Pétrolière et d'Oléoduc Tchad-Cameroun (Projet pipeline) a conduit sa quatorzième visite statutaire au Cameroun du 20 au 26 juin 2008.

### Objectifs et description de la mission

2. Conformément au programme de travail qu'il s'est fixé en janvier 2008, le GIC a fait le point sur le Projet pipeline et les projets connexes depuis sa dernière visite en novembre 2007 en accordant une attention particulière à 4 dossiers critiques : la situation financière de la Fondation pour l'Environnement et le Développement au Cameroun (FEDEC), le Bilan Social, la clôture du Projet de renforcement des capacités de gestion de l'environnement dans le secteur pétrolier (CAPECE) et la nouvelle opération de renforcement des capacités récemment approuvée par la Banque Mondiale, et enfin l'interaction entre le projet de barrage sur le Lom Pangar et le pipeline.
3. Pour ce faire, le GIC a tenu des séances de travail avec ses interlocuteurs habituels : la *Cameroon Oil Transportation Company* (COTCO) rencontrée à Douala ; et à Yaoundé, le Comité de Pilotage et de Suivi des Pipelines (CPSP), le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), la Banque Mondiale (BM), les Organisations non gouvernementales (ONG) camerounaises, la FEDEC et les agences d'exécution qu'elle a contractées dans le cadre de l'aménagement des parcs nationaux Campo-Ma'an et Mbam et Djerem, ainsi que les services du Ministère de l'Énergie et de l'Eau (MINEE) et, pour la première fois, ceux du Ministère des Affaires Sociales (MINAS).
4. Enfin, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Plan pour les Peuples Autochtones Vulnérables (PPAV) le Groupe a visité les campements Bagyelis Nkoundoung-Nkoundoung et Ndtoua ainsi que le Centre de santé intégré de Bidjouka, dans la zone de Kribi-Lolodorf, accompagné de l'ONG RAPID (Réseau d'Actions Participatives aux Initiatives de Développement).
5. Pour des raisons de calendrier le GIC n'a pu rendre compte directement de sa mission au Premier Ministre.
6. L'itinéraire de la mission et la chronologie des rencontres sont décrits en Annexe 1.

### Contexte de la mission

7. Sur le **plan politique** cette mission coïncidait avec la tenue à Yaoundé du 9<sup>ème</sup> Sommet des États membres de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).
8. Du point de vue de la politique intérieure, les derniers mois ont été marqués par la modification de la Constitution adoptée par l'Assemblée Nationale le 10 avril 2008. Elle lève la limite du nombre de mandats présidentiels et ouvre ainsi la possibilité d'une candidature du Président Paul Biya à l'élection présidentielle de 2011.
9. Sur le **plan économique et financier** le Cameroun est en période post-point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTTE (Pays pauvres très endettés). La 5<sup>ème</sup> revue par le Fonds Monétaire International dans le cadre de l'accord appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) concernant la performance du pays à fin décembre 2007 a été conclue récemment avec un résultat mitigé. Le Conseil d'Administration du Fonds a dû accorder une dérogation pour non-respect d'un critère de réalisation relatif à la dette intérieure.

10. Le Conseil d'Administration de la BM a adopté le 24 juin 2008 quatre nouveaux projets dans son portefeuille pour le Cameroun pour un montant total de 125 millions de \$US équivalents. Parmi eux figure le nouveau Projet de Renforcement des Capacités Environnementales et Sociales dans le Secteur de l'Énergie au Cameroun (PRECESSE).
11. Plusieurs grands projets d'infrastructures notamment dans le secteur énergétique se précisent davantage : suite au barrage réservoir sur le Lom Pangar le Gouvernement planifie une centrale thermique à gaz à Kribi et plusieurs autres barrages et centrales hydro-électriques, l'objectif étant de diminuer les délestages, d'accroître l'électrification du pays et à terme d'exporter l'électricité dans les pays voisins.
12. Le **Projet pipeline** a enregistré 23 chargements de brut du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2008 pour une quantité totale 19,83 millions de barils générant 8,13 millions de \$US de droits de transits perçus par le Cameroun. La production moyenne actuelle du Projet est d'environ 130 000 barils par jour.
13. Sur le **plan social** les émeutes survenues dans plusieurs grandes villes en février 2008 sur fond de revendications liées à la vie chère ont amené le Gouvernement à prendre des mesures pour relever le point d'indice des fonctionnaires et augmenter le pouvoir d'achat des populations. Cependant, la société civile insiste sur l'appauvrissement persistant malgré l'augmentation des recettes pétrolières et autres redevances perçues par le pays.
14. Les premiers résultats de l'enquête sur les budgets ménages de 2007 qui indiquent que la pauvreté aurait reculé de moins de 1% dans le pays depuis 2001 inquiètent et devront certainement être pris en compte dans la 2<sup>ème</sup> Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté actuellement en cours d'élaboration et sur la base de laquelle la BM produira sa prochaine Stratégie d'Assistance Pays (CAS pour *Country Assistance Strategy*) pour la période 2009-2011.

\*\*\*\*

15. *Le GIC n'a pu se rendre au Tchad tel que prévu initialement, la Banque Mondiale n'étant pas en mesure d'assumer ses responsabilités contractuelles à son égard. Néanmoins le Groupe a eu l'opportunité de tenir des conversations informelles avec les autorités tchadiennes présentes à Yaoundé à l'occasion du Sommet de la CEMAC. Les relations entre le Tchad et la Banque Mondiale ont notamment été évoquées.*

## 1. LA FEDEC ET SES PROGRAMMES, PARCS ET PPAV

16. L'aménagement des parcs nationaux Campo-Ma'an et Mbam et Djerem (PNCM et PNMD) et la promotion des populations pygmées Bakola/Bagyeli sur l'axe Kribi-Lolodorf, mesures compensatoires prévues dans le Plan de Gestion de l'Environnement (PGE) du Projet pipeline, se trouvent aujourd'hui directement menacés par les difficultés financières que traverse la FEDEC dont le capital risque d'être épuisé dès 2009 au lieu de 2030 tel que prévu initialement.
17. Une situation préoccupante pour toutes les parties prenantes à la création de la Fondation.

### 1.1 Moment critique pour la FEDEC

18. Les différents programmes confiés à la FEDEC sont désormais fonctionnels mais les coûts associés aux premières années de mise en œuvre ont été plus élevés qu'anticipé. Une situation qui résulte notamment du déclin du dollar US par rapport au franc CFA, de l'extension de 3 à 6 ans de la Phase 1 des projets dans les parcs ponctuée par le lancement des Plans d'Aménagements, et des coûts défrayés par la Fondation en lieu et place de l'Administration camerounaise.
19. Devant l'urgence de la situation, le Conseil d'Administration de la FEDEC a pris au cours des derniers mois différentes mesures visant la remise à niveau des capacités financières de la Fondation. Il a convoqué une réunion le 2 avril dernier à Yaoundé présidée par le Secrétaire Général du MINFOF et à laquelle participaient également le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP), le MINAS la Banque Mondiale, la Société Financière Internationale (SFI), COTCO et le CPSP. Le GIC y avait été invité et a pu contribuer à faciliter les discussions entre les participants.
20. La rencontre s'est achevée sur l'accord des participants à suivre un calendrier d'actions à prendre d'ici la fin 2008 pour assurer la survie financière de la FEDEC, chacun des partenaires s'étant engagé à « faire le nécessaire » pour que la Fondation puisse continuer d'exercer ses responsabilités.
21. Le premier geste a été la préparation par la FEDEC d'un document intitulé « Plan de Re-financement de la FEDEC » (*FEDEC Re-Financing Plan*) soumis courant juin aux participants de la rencontre du 2 avril dont en particulier les trois institutions « fondatrices » de la Fondation : le Consortium représenté par COTCO, le Gouvernement et le Groupe Banque Mondiale. Ce document financier explique clairement les circonstances qui ont mené à la situation actuelle et propose différents scénarios de remise à niveau.
22. La prochaine étape est une rencontre des partenaires, tenue à Yaoundé le 25 juillet, où les « fondateurs » devaient être invités à indiquer en termes concrets les gestes qu'ils sont disposés à faire pour assurer à la Fondation le plein exercice de ses responsabilités.
23. Certains ont jugé opportun de profiter de cette période de réflexion pour revoir les moyens les plus efficaces de se conformer au Plan de Gestion de l'Environnement. Une telle réflexion, aussi pertinente soit-elle sur le long terme, ne doit pas retarder un accord urgent sur le refinancement nécessaire pour assurer dans la continuité le respect des obligations du PGE. Une interruption des activités de la Fondation constituerait non seulement une entorse au PGE mais mettrait également en péril les acquis obtenus en matière de protection environnementale et sociale jusqu'à présent.
24. Les différents partenaires doivent donc prendre des engagements financiers concrets à mettre en œuvre d'ici fin 2008. S'ils n'y parviennent pas, le risque est de voir perdurer la précarisation

des programmes actuellement en place – voire leur disparition – empêchant toute planification efficace des activités prévues au PGE.

## 1.2 Gestion des parcs nationaux Campo-Ma'an et Mbam et Djerem : vers une pleine appropriation de son rôle par le MINFOF?

25. ● Concernant le **Parc National Campo-Ma'an**, l'ONG *World Wildlife Fund* (WWF) continue de collaborer avec la FEDEC dans le cadre de la Convention de 3 ans qui les lie jusqu'à fin 2009.
26. WWF intervient sur 4 grands axes dans le volet FEDEC : appui technique à la gestion du parc, co-gestion avec les communautés, conservation de la biodiversité et aspect transfrontalier. Au cours du premier semestre 2008, priorité a été donnée à la poursuite de la collecte des informations de base avec la réalisation d'inventaires des grands mammifères présents dans le parc, mais également à la mise en place des structures de gestion du parc, au renforcement des capacités des écogardes et aux activités de surveillance et de lutte contre le braconnage.
27. Cependant l'agence d'exécution s'inquiète de la situation de 18 des 35 écogardes actuellement en poste dans le PNCM. Tel qu'annoncé, leur salaire n'est plus pris en charge par la FEDEC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 sans toutefois que le MINFOF ait pris le relais comme attendu. Une situation qui n'est pas sans inquiéter et démotiver les agents.
28. WWF a souligné l'importance de matérialiser les limites du parc. L'ONG souhaiterait également que la route traversière Est-Ouest, actuellement une piste dégradée qui oblige un détour de plusieurs centaines de kilomètres pour relier Campo et Ma'an, soit remise en état. Cette opération majeure ne se fera pas sans une contribution importante du Gouvernement et des sociétés forestières présentes dans la région. Elle devrait absolument être précédée d'une analyse des impacts négatifs autant que positifs.
29. ● Le Plan d'Aménagement (PA) du **Parc National Mbam et Djerem** a été officiellement lancé le 28 mars 2008. Cette étape importante permet d'entrer dans la deuxième phase du projet FEDEC dans le parc, soit la mise en œuvre du PA.
30. Cependant, compte tenu de la précarité de sa situation financière actuelle et des difficultés également traversées par l'agence d'exécution *Wildlife Conservation Society* (WCS), la FEDEC et WCS ne sont plus liées par Convention depuis janvier 2008. La deuxième tranche du financement complémentaire concédé par la FEDEC à WCS jusqu'au 30 juin 2008 a toutefois été versée à cette dernière, la Fondation cherchant avant tout à s'assurer que les activités de lutte contre le braconnage ne subissent pas d'interruption.
31. Au cours du dernier semestre WCS a poursuivi ses activités dans les domaines de la protection et l'éducation environnementale, de la recherche et du suivi, du développement d'activités génératrices de revenus pour les populations riveraines et de la supervision et coordination des activités. Les résultats affichés semblent encourageants.
32. Comme pour le PNCM, le problème de la prise en charge du salaire des écogardes par le MINFOF se pose. En attendant, WCS continue d'assumer ces frais sur les fonds du projet FEDEC au détriment d'autres activités.
33. ● Depuis quelques mois le **MINFOF** affiche sa détermination à assumer pleinement son rôle dans la gestion des parcs nationaux, notamment les deux parcs issus du PGE. Déjà des investissements ont été consentis pour équiper tous les postes de surveillance et le Ministère a reçu autorisation de la Présidence pour procéder à 700 recrutements pour protéger l'ensemble des parcs et réserves du territoire national. Ce qui devrait permettre à terme d'intégrer dans la

fonction publique les écogardes qui ne le sont pas encore, en particulier dans le PNCM et le PNMD. Pour ceux qui ne correspondraient pas aux critères requis, le MINFOF a annoncé qu'il était disposé à les contractualiser. Mais aucun des salaires des écogardes en poste dans ces deux parcs dont le MINFOF devait assumer la responsabilité à partir de janvier 2008 n'a encore été payé.

34. Le MINFOF se dit prêt à signer une Convention bipartite avec la FEDEC une fois que sa situation financière sera clarifiée. Cette convention qui définira les responsabilités réciproques du Ministère et de la Fondation devrait permettre à celle-ci de planifier ses interventions et celles de ses agences d'exécution dans un cadre défini en appui de la politique de gestion du MINFOF.

### **1.3 Mise en œuvre du PPAV : une stratégie à long terme encore floue pour capitaliser sur des résultats encourageants**

35. L'ONG RAPID, qui a vu son contrat renouvelé jusqu'à fin 2008 par la FEDEC, poursuit la mise en œuvre du PPAV. Les interventions concernent toujours les volets éducation, santé, agriculture et citoyenneté auxquelles RAPID a ajouté des formations aux petits métiers au cours des derniers mois pour répondre aux demandes des Bakola/Bagyeli.
36. RAPID a prévu également la construction de trois cases additionnelles dans le cadre du programme d'amélioration de l'habitat subventionné par COTCO. Comme en 2007, la compagnie a fait une donation de 3 millions de francs CFA à la FEDEC à cet effet pour 2008.
37. Depuis décembre, RAPID a donné priorité au volet agriculture pour appuyer le démarrage de la première campagne agricole en février. Les résultats de ce volet indiquent un intérêt grandissant de la part des Bakola/Bagyeli pour cette activité mais qui gagnerait à être mieux encadrée avec un suivi technique approprié et systématique.
38. S'agissant du volet santé, le travail en stratégie avancée développé par RAPID qui consiste à subventionner des interventions directes du personnel de santé dans les campements Bakola/Bagyeli, est à saluer.
39. De manière générale, RAPID continue de favoriser une approche participative visant la responsabilisation progressive des populations pygmées Bakola/Bagyeli. Le système des points focaux fonctionne avec plus ou moins de succès selon les campements.
40. Toutefois dans certains cas, notamment concernant le volet éducation, le GIC a constaté la nécessité pour RAPID d'améliorer sa communication avec les Bakola/Bagyeli afin que ces derniers comprennent pleinement les interventions et le rôle joué par l'ONG.
41. Malgré des relations qui, sur certains points, semblent en voie d'amélioration entre les deux communautés, la difficulté principale signalée par RAPID est le problème foncier opposant populations Bantous et Bakola/Bagyeli. Les premiers revendiquent la propriété des terres que les Bakola/Bagyeli ne sont autorisés à occuper que temporairement. Une situation qui menace la durabilité des activités mises en place dans le cadre du PPAV, particulièrement à travers le volet agriculture. Perspective encourageante cependant, le Programme National de Développement Participatif (PNDP) vient de lancer un Plan de développement des peuples pygmées dont l'une des composantes est la sécurisation foncière et le dialogue intercommunautaire.
42. L'agence d'exécution, avec l'appui de la FEDEC, a organisé en janvier un forum auquel participaient les services techniques étatiques, notamment ceux du MINAS, et des représentants des populations Bakola/Bagyeli pour présenter ses activités depuis août 2006.

Une liste de conclusions et recommandations a été produite à l'issue de ces journées bilan dont RAPID devra tenir compte dans ses futures interventions et qui devront également être appropriées par les autres intervenants auprès des populations autochtones.

43. Le plan directeur à moyen terme pour lequel la SFI annonce depuis plusieurs années un appui financier, n'est toujours pas réalisé. Le GIC s'étonne que l'institution financière n'ait pas encore donné suite à son engagement d'apporter sa contribution financière à l'élaboration de ce plan de travail pour le PPAV.

XIV.1 Le GIC recommande que :

44. - *Les trois parties prenantes à la création de la FEDEC – COTCO, Gouvernement et Groupe Banque Mondiale, prennent d'urgence les dispositions financières nécessaires pour assurer, au minimum et à court terme, la survie de la Fondation et la pérennisation de ses activités inscrites au PGE ;*
45. - *Soit assurée la capacité de la FEDEC de remplir sans interruption ses responsabilités statutaires avant toute réflexion sur l'optimisation du mécanisme actuellement en place pour assurer la mise en œuvre pérenne des compensations environnementales et des appuis aux populations autochtones vulnérables prévus par le PGE ;*
46. - *Ayant défini son rôle de gestionnaire des parcs nationaux, le MINFOF convienne formellement avec la FEDEC de leurs responsabilités réciproques et des moyens de les mettre en œuvre. Une convention bipartite devrait être signée sans retards bureaucratiques et à temps pour définir les programmes d'intervention à partir de 2009 ;*
47. - *Le MINFOF procède au plus tôt à l'embauche ou à la contractualisation des écogardes affectés dans le PNCM et le PNMD, et assume sans délai supplémentaire le paiement des salaires de tous les agents concernés, en particuliers ceux qui étaient pris en charge par la FEDEC jusqu'en janvier 2008 dans le PNCM ;*
48. - *L'ONG RAPID accompagne ses interventions dans le volet agriculture d'une assistance et d'un suivi technique réguliers auprès des populations Bakola/Bagyeli ;*
49. - *Le Gouvernement, la FEDEC et RAPID se concertent, notamment dans le cadre du PNDP, pour rechercher une solution juridique pérenne au problème foncier récurrent qui se pose entre populations Bantous et Bakola/Bagyeli et qui menace les résultats des actions entreprises dans le cadre du PPAV ;*
50. - *RAPID prenne en compte les recommandations du forum de janvier 2008 dans ses futures interventions ;*
51. - *La SFI concrétise enfin son offre de contribuer financièrement à l'élaboration d'un plan de travail pour le PPAV.*

## **2. PLATEFORME DE COOPÉRATION ET BILAN SOCIAL : UN PARTENARIAT FONCTIONNEL, DES DÉLAIS DE TRAITEMENT ENCORE TROP LONGS**

52. ● De l'avis des trois parties, la **plateforme de coopération** COTCO-CPSP-ONG est devenue, malgré les difficultés, les tensions et les insatisfactions persistantes, un lieu d'échange privilégié et de plus en plus ouvert. Le respect réciproque des partenaires, une attention sensible aux besoins de chacun et une ouverture à modifier les procédures lorsque nécessaire demeurent des conditions de succès du mécanisme.

53. Depuis le début 2008, la plateforme a tenu 3 réunions, fait progresser les dossiers de revendications et tenu une séance de présentation de sujets hors dossiers compensations, prélude à l'exercice d'une action plus large.
54. ● Dans le cadre du **Bilan Social**, trois descentes conjointes COTCO-CPSP-ONG ont eu lieu sur le terrain depuis décembre 2007 pour documenter davantage et vérifier ensemble les dossiers qui n'avaient pu faire l'objet d'un consensus jusque là et figurant dans la catégorie 3a du Bilan Social. Sur 159 dossiers concernés 142 dossiers ont pu être ainsi visités.
55. Cependant, deux ONG sur quatre siégeant au sein de la plateforme ont regretté de ne pas avoir été informées à temps de ces descentes pour pouvoir y participer. Un dysfonctionnement qu'il faudra veiller à éviter à l'avenir pour maintenir le caractère inclusif de l'instance de concertation.
56. Les résultats de ces descentes ont fait l'objet de rapports et de discussions au sein de la plateforme qui, au moment de la visite, avaient abouti provisoirement à la classification suivante :

Total Cas 3a	Cas vus	Cas clos	Cas à résoudre	Cas restant à voir
159	142	59	83	17

Source : COTCO, 24 juin 2008

57. COTCO s'est engagée à résoudre au plus tôt les revendications les plus évidentes et les plus simples à traiter. Pour les cas les plus complexes elle soumettra une proposition technique de clôture à l'approbation de la plateforme avant toute intervention sur le terrain.
58. Il serait souhaitable que les parties s'entendent d'ici la fin 2008 sur les solutions à apporter à ces revendications qui pour certaines datent de plusieurs années et sur des délais raisonnables de clôture.
59. - S'agissant des cas figurant dans la catégorie 2, c'est-à-dire ceux pour lesquels COTCO estime avoir tenu ses engagements mais se dit prête à apporter des solutions à titre de « contribution », 38 dossiers étaient pendants au moment de la visite. COTCO prévoyait d'en traiter 21 d'ici fin 2008 et 17 en 2009.
60. Le délai de traitement de ces dossiers qui pour la plupart concernent des points d'eau, continue de faire débat au sein de la plateforme. Le GIC, comme les ONG, a souhaité que ces cas soient traités plus rapidement. La compagnie avance des contraintes techniques liées à la difficulté d'intervenir en saison des pluies alors que la société civile incrimine plutôt le manque de moyens mobilisés. COTCO s'est engagée à régler les derniers cas avant la saison des pluies 2009 – soit déjà près de six ans après l'ouverture du pipeline.
61. - COTCO a tenu l'engagement qu'elle avait pris en novembre dernier de régler avant fin 2007 l'ensemble des cas pendants figurant dans la catégorie 1, c'est-à-dire relevant de la responsabilité de la compagnie.
62. - Une ONG siégeant à la plateforme tripartite a diligenté une étude pour évaluer 73 points d'eau réalisés et/ou réhabilités par COTCO le long du tracé du pipeline. Les résultats du rapport provisoire relèvent un bon nombre de problèmes, surtout de salubrité.
63. COTCO affirme déjà tenir compte de certaines recommandations du rapport pour la prochaine phase de réhabilitation de points d'eau. Cependant la compagnie attend d'être saisie du rapport final avant d'y réagir plus systématiquement et prendre toute mesure qui s'avérerait nécessaire pour améliorer ses procédures et apporter les corrections qui s'imposent.

## XIV.2 Le GIC recommande que :

64. - *La plateforme de coopération CPSP-COTCO-ONG veille à maintenir un mécanisme inclusif apte à donner à tous ses membres, en particulier toutes les ONG représentées, la possibilité de participer aux discussions, descentes sur le terrain et prises de décisions ;*
65. - *Pour les mêmes raisons, les ONG camerounaises siégeant au sein de la plateforme de coopération tripartite communiquent davantage entre elles en dehors des réunions trimestrielles ;*
66. - *COTCO respecte le calendrier annoncé pour la réhabilitation des points d'eau figurant dans la catégorie 2 du Bilan Social ;*
67. - *L'ONG ayant diligenté une étude sur les points d'eau construits et/ou réhabilités par COTCO finalise son rapport et en transmette les conclusions aux autres membres de la plateforme de coopération ; que ce rapport soit revu lors de la prochaine réunion de la plateforme pour prendre en charge les éventuels problèmes identifiés selon des délais convenus par les parties.*

**3. PROJETS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS****3.1 CAPECE : un projet clos, des dossiers en suspens**

68. ● Le processus de préparation du **rapport d'achèvement** du projet CAPECE, clos le 30 novembre 2007, était en cours de finalisation au moment de la visite<sup>1</sup>.
69. Sans anticiper sur les conclusions et les leçons apprises du rapport d'achèvement, un premier constat s'imposait déjà : malgré les succès enregistrés, certains objectifs du projet CAPECE n'auront pu être atteints. C'est le cas en particulier du renforcement du Cadre institutionnel, légal et réglementaire pour la gestion environnementale du secteur des hydrocarbures qui n'est pas allé aussi loin que prévu.
70. ● L'acte de validation administrative par les services du Gouvernement du Plan National de Lutte contre les Déversements Accidentels d'Hydrocarbures (**PNLDAH**) et de son Manuel d'Exécution est toujours attendu. Saisi depuis plus de 6 mois par le Gouvernement, le CPSP procède à la mise à jour des dits documents pour tenir compte de la nouvelle configuration gouvernementale – l'ancien Ministère de l'Environnement et des Forêts ayant depuis été remplacé par le MINFOF et le MINEP. Une procédure qui pourrait être évitée à l'avenir si toute référence au ministère concerné était libellée de façon générique plutôt que du titre spécifique du ministère du moment.
71. Le risque d'un déversement pétrolier dans le cadre du Projet pipeline est, faut-il à nouveau le rappeler, permanent depuis que le pétrole a commencé à couler en 2003. Il est donc urgent de combler le vide juridique qui prévaut depuis plusieurs années. La prochaine étape sera de s'assurer de la mise en œuvre effective du PNLDAH en formant le personnel nécessaire et en y consacrant les moyens matériels et financiers adéquats. Un plan d'action à cet effet, avec échéances et résultats escomptés, s'impose.
72. Le déversement survenu en janvier 2007 au large de Kribi a déjà permis de tirer des leçons mais on s'étonne que depuis, rien n'ait été mis en place par les autorités centrales pour doter les services locaux de meilleures capacités de réaction et de lutte contre les déversements d'hydrocarbures.

---

<sup>1</sup> Le Rapport d'Achèvement du Projet CAPECE a été finalisé le 25 juin 2008.

73. ● Onze projets de décrets d'application de la **Loi Cadre sur l'Environnement** de 1996 (Loi 96/12) préparés également dans le cadre du CAPECE sont encore en attente de validation par les services de la Primature.
74. Alors que ces décrets sont encore en suspens, le Gouvernement annonce son intention de modifier la Loi 96/12 ainsi que les décrets déjà en vigueur ; ce qui pourrait prolonger davantage le flou juridique actuel.
75. À la veille du démarrage annoncé de nouveaux grands projets d'infrastructures auxquels seront associés des risques environnementaux et sociaux il est important que le Cameroun se dote enfin d'une législation apte à assurer une protection efficace des populations et de l'environnement.
76. ● D'autres études financées sous projet CAPECE - l'Étude pour le suivi de la protection de la zone côtière et de l'environnement marin, l'Étude d'évaluation socio-économique du pipeline Tchad/Cameroun le long de son tracé et l'Étude de la vision à long terme de la gestion environnementale dans le secteur des hydrocarbures, n'ont pas fait l'objet de prise en charge systématique par les administrations concernées.
77. La prochaine étape, malgré la clôture du CAPECE, voudrait que les conclusions et recommandations de ces études soient exploitées pour en tirer des plans d'action à mettre en œuvre sans tarder. La publication par le CPSP des résultats de ces études et, le cas échéant, leur vulgarisation auprès des communautés concernées seraient également souhaitables et répondraient ainsi aux demandes répétées des organisations de la société civile.

### **3.2 PRECESSE : un appui multisectoriel à la gestion environnementale et sociale des futurs grands projets d'infrastructures**

78. Le Conseil d'Administration de la Banque Mondiale approuvait le 24 juin 2008 un crédit IDA (*International Development Association*) de 20 millions de dollars US pour le Renforcement des capacités environnementales et sociales dans le secteur de l'énergie au Cameroun pour une durée de 5 ans, le projet PRECESSE.
79. Ce projet fournira un appui séparé à différents ministères pour améliorer la gestion des externalités environnementales et sociales liées aux futurs grands projets d'infrastructures ainsi qu'un renforcement des capacités des organisations de la société civile impliquées dans la protection de l'environnement. Le PRECESSE sera concentré sur le Secteur Énergie dans un premier temps puis la revue à mi-parcours sera l'occasion d'étudier la possibilité de mobiliser des ressources supplémentaires pour s'adresser plus spécifiquement aux Secteurs Transports et Minier.
80. Cette nouvelle opération – plus large que le CAPECE qui se limitait au Secteur pétrolier, comporte trois volets :
81. - Volet 1 : Renforcement du ministère en charge de l'Environnement (actuellement le MINEP) pour lui permettre d'assurer un meilleur suivi et contrôle des obligations environnementales et sociales des gros projets d'infrastructures, en conformité avec la Loi Cadre sur l'Environnement et ses décrets d'application.
82. - Volet 2 : Mise en place de cadres pour gérer les externalités sociales associées aux grands projets d'infrastructures, en conformité avec les meilleures pratiques internationales.
83. Ce volet prévoit un renforcement du MINAS, du Ministère de la Culture, du Ministère des Domaines et des Affaires Foncières, du Ministère de la Santé Publique ainsi que des organisations de la société civile.

84. La composante MINAS prévoit un soutien explicite à la mise en œuvre du PPAV.
85. - Volet 3 : Appui à l'Unité Environnement du MINEE pour s'assurer que les problèmes environnementaux et sociaux générés par les grands projets d'infrastructures dans le secteur de l'énergie sont traités en conformité avec les meilleures pratiques internationales.
86. Le MINEP est le point focal désigné par le Gouvernement pour l'ensemble du PRECESSE qui reposera également sur deux unités fiduciaires logées respectivement au MINEP pour gérer les Composantes 1 et 2 et au MINEE pour gérer la Composante 3.
87. Ce montage institutionnel ne prévoit donc aucune assistance spécifique au CPSP. Conformément à son décret constitutif, ce dernier se limitera dans le cadre du Projet pipeline au suivi des opérations, de la mise en œuvre du PGE et des interactions avec d'autres projets tel le projet de barrage sur le Lom Pangar.
88. Le Ministère de l'Économie et de la Planification et de l'Aménagement du Territoire vient cependant d'adresser une demande d'appui à la Banque Mondiale pour un projet distinct de pérennisation de certains des acquis du CAPECE et dont l'unité de coordination serait le CPSP. La BM fait savoir que cette demande sera examinée dans le cadre de son prochain CAS, en 2009. En attendant, le Gouvernement devra continuer de financer le CPSP pour accomplir ses tâches courantes.

#### XIV.3 Le GIC recommande que :

89. - *Le CPSP s'assure avec diligence de l'approbation par la Primature du texte révisé du PNLDAH et de son Manuel d'Exécution ;*
90. - *Un plan d'action pour la diffusion et la formation requise à la mise en œuvre du PNLDAH, avec échéances et résultats escomptés soit préparé pour en assurer l'application pratique ;*
91. - *Sans attendre la modification de la Loi Cadre sur l'Environnement, les services de la Primature adoptent et édictent les projets de décrets d'application préparés dans le cadre du CAPECE, et au besoin les mettent à jour plus tard ;*
92. - *Le CPSP s'assure, en collaboration avec les administrations concernées, de la vulgarisation, de la publication – sur son site Internet par exemple, et de l'exploitation des différentes études réalisées dans le cadre du CAPECE ;*
93. - *Ayant tiré toutes les leçons de la mise en œuvre du CAPECE, la Banque Mondiale et le Cameroun s'assurent que les activités de renforcement des capacités des ministères et de la société civile prévues dans le PRECESSE soient réalisées à temps pour que les bénéficiaires soient prêts à suivre les nouveaux grands projets d'infrastructures, en particulier les grands projets de barrages, avant leur démarrage ;*
94. - *La Banque Mondiale et le Gouvernement précisent davantage et s'assurent que les objectifs, le calendrier, la portée géographique, les canaux institutionnels et le montant des crédits dévolus au MINAS dans le cadre du PRECESSE pour appuyer la mise en œuvre du PPAV permettent d'étendre et d'améliorer le travail déjà réalisé par la FEDEC ;*
95. - *Dans son évaluation de la demande du Gouvernement pour un projet supplémentaire d'appui au CPSP, la Banque Mondiale prend en compte l'importance de capitaliser sur les acquis et les leçons du CAPECE ;*
96. - *Le Gouvernement assure entre-temps le financement de toutes les activités du CPSP concernant le monitoring du Projet pipeline.*

#### 4. MISE À JOUR SUR LE PROJET DE BARRAGE SUR LE LOM PANGAR

97. Certaines études thématiques demandées par le MINEP au MINEE pour compléter l'Étude globale des impacts environnementaux et sociaux du projet de barrage réservoir sur le Lom Pangar sont en cours. Elles concernent notamment son interaction avec le pipeline Tchad-Cameroun et les implications sur la forêt Deng Deng et les mesures de protection appropriées.
98. Une étude d'optimisation a conduit à réduire la capacité utile de retenue du réservoir de 7 à 6 milliards de mètres cubes permettant d'abaisser la crête de 1,8 m et de diminuer ainsi la longueur du pipeline qui sera immergée sous les eaux du réservoir.
99. Le Gouvernement et le Consortium ont convenu de la solution technique à apporter pour adapter le pipeline en fonction du réservoir, travaux que le Gouvernement se serait engagé à financer.
100. COTCO attend désormais la mise à disposition par le MINEE de l'étude d'impact en cas de déversement pétrolier dans le réservoir et la finalisation du montage financier des travaux d'adaptation du pipeline avant de mettre à jour le dossier de demande de changement (MOC pour *Management of Change*) et de le transmettre aux prêteurs du Projet pipeline.
101. Le Gouvernement annonce le démarrage des travaux du barrage au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009 pour une mise en eau en octobre 2012.
102. La maîtrise d'ouvrage du barrage a été confiée à la société de patrimoine *Electricity Development Corporation* (EDC) qui sera assistée par Rio Tinto/Alcan désignée comme maître d'ouvrage délégué par le Gouvernement à travers un accord de partenariat signé le 29 novembre 2007. Rio Tinto/Alcan, propriétaire de la Compagnie Camerounaise d'Aluminium (Alucam), assistera EDC dans le pilotage de la phase préparatoire jusqu'à la date effective du démarrage des travaux du barrage sur le terrain. Alucam étant par ailleurs consommateur actuel et futur de l'électricité produite en aval du barrage Lom Pangar, des questions ont été soulevées quant au possible conflit d'intérêt entre ces deux rôles. Le Gouvernement a expliqué que le contrat de fourniture d'électricité à Rio Tinto Alcan/Alucam pré-datait le mandat de maître d'ouvrage, évitant tout conflit d'intérêt.
103. La Banque Mondiale s'est engagée formellement dans le cadre du nouveau Projet de Développement du Secteur de l'Énergie approuvé par son Conseil d'Administration le 24 juin 2008 à financer des activités préparatoires du projet de barrage incluant des études techniques environnementales et sociales afin d'atténuer les risques substantiels associés au projet, en conformité avec ses politiques de sauvegarde. L'Institution précise que cela ne constitue pas un engagement à financer la construction du barrage lui-même

#### 5. DOSSIERS COLLATÉRAUX DU PROJET PIPELINE

104. La mission a permis de faire le point sur un certain nombre de dossiers hérités de la phase construction ou des opérations plus récentes.
105. ● **Volet archéologie** : Le manuscrit final du livre sur les découvertes archéologiques au Tchad et au Cameroun, accompagné des avant-propos de la République du Cameroun et de la République du Tchad et de la préface scientifique, ont été transmis à l'Éditeur. La publication du livre est programmée pour septembre 2008 et sa présentation lors d'une conférence internationale à Yaoundé pour novembre 2008.
106. Les 2 étudiants en formation doctorale financée par COTCO ont débuté leurs activités de terrain. Cependant, le CPSP signale qu'ils ne disposent pas du matériel nécessaire pour mener à bien ces travaux. Une situation que COTCO devrait voir à corriger rapidement.

107. ● **Récif artificiel au large de Kribi** : La mise en œuvre du programme d'accompagnement lié à l'installation du récif au bénéfice de 6 villages côtiers se poursuit. Les microprojets choisis par 3 villages ont été réalisés. COTCO prévoit de finaliser les travaux dans les villages restants avant la fin de l'année.
108. Dans le cadre du programme de surveillance régulière, la compagnie a contracté un sous-traitant pour photographier le récif. Les résultats de cette inspection étaient attendus au moment de la visite.
109. ● **Amiante** : Peu avant la visite du GIC, un journal camerounais faisait état d'une quantité d'amiante retirée du Terminal flottant de stockage et déchargement (FSO pour *Floating Storage and Offloading Vessel*) de Kribi et enfouie dans la décharge protégée de COTCO sur le site de la station de pompage de Bélabo. L'article alertait les populations sur les risques encourus par la présence de cet amiante à Bélabo.
110. Forte de l'expérience du déversement de janvier 2007, COTCO intervint immédiatement pour informer ses interlocuteurs – autorités gouvernementales et administratives, société civile, etc., en précisant le volume de déchets enfouis et en donnant les informations nécessaires sur la sécurité de la décharge. COTCO organisa par la suite une visite des autorités locales à la décharge pour expliquer les procédures d'enfouissement et les précautions en vigueur. Mais la compagnie n'avait pas jugé nécessaire de prévenir à l'avance les autorités centrales ou locales.
111. De tels évènements soulèvent toujours inquiétudes et interrogations chez une population qui se considère facilement à risque. Les ONG se sont inquiétées de savoir :
- Comment, en dépit des inspections qui ont précédé la livraison du FSO, peut-on y trouver de l'amiante?
  - Comment peut-on être assuré qu'il n'en reste plus?
  - L'équipage du Terminal flottant a-t-il été à risque?
  - Et surtout, COTCO ne devrait-elle pas informer les autorités et la population avant de procéder à des opérations hors norme de ce genre?
112. Des investigations internes sont en cours chez COTCO. Sur le dernier point, la compagnie fait valoir que l'opération de retrait d'amiante, pour laquelle des procédures sont définies dans le PGE, n'est pas hors norme.
113. Quant à savoir quand et en quelle occasion il est opportun pour COTCO d'informer outre les autorités, la population en général de telles opérations, la question demeure posée et matière de jugement. C'est sans doute à l'expérience, comme à la suite du déversement de 2007, que viendra le juste dosage des informations délivrées par la compagnie, mais également par le CPSP qui bien qu'informé de la situation a choisi de ne pas communiquer sur le sujet pour ne pas ajouter à la confusion de la population.
114. ● **Tarifification du pétrole en transit** : Lors de la rencontre du GIC avec le CPSP, celui-ci a fait valoir que la formule d'un tarif fixe pour le transit du pétrole au Cameroun (0,41 \$US le baril) ne permettait pas au pays de profiter de la hausse des prix du pétrole alors qu'il subissait l'impact négatif d'une production sensiblement plus faible que prévue et d'une détérioration du cours du dollar US par rapport au franc CFA.
115. Le Consortium aurait été saisi de la situation par le CPSP. Toutefois, le Gouvernement du Tchad étant la partie la plus concernée par toute modification aux accords financiers qui gouvernent le Projet pipeline, c'est sans doute avec ce Gouvernement que la question devrait, s'il y a lieu, être soulevée au niveau hiérarchique approprié.

**CONCLUSION**

116. Un constat s'impose à l'issue de cette mission : le Cameroun affiche davantage sa volonté de faire progresser les dossiers de grande importance. Des intentions qui demandent encore à être matérialisées.
117. - La prise de position du MINFOF déterminé à assumer ses responsabilités pour la bonne gestion de tous les parcs nationaux, y compris les deux parcs qui sont les compensations écologiques du Projet pipeline, est des plus encourageantes.
118. Elle doit cependant se traduire rapidement par la prise en charge, déjà annoncée, de certains écogardes dont les salaires ont jusqu'ici lourdement grevé le budget de la FEDEC.
119. Une Convention MINFOF-FEDEC doit également suivre sans tarder afin de bien définir les rôles et responsabilités de chacun et permettre ainsi à la Fondation de mieux planifier ses prochaines interventions et ses relations contractuelles avec les agences d'exécution.
120. - Lors de la réunion du 2 avril 2008, les trois « institutions fondatrices » de la FEDEC se sont engagées à faire le nécessaire pour que celle-ci puisse pleinement exercer ses responsabilités. Mais aucun engagement précis n'a encore été pris. La rencontre du 25 juillet doit marquer un pas en avant. Les solutions concrètes doivent être avancées et matérialisées d'ici la fin 2008, au risque de compromettre les obligations encourues au PGE par chacune des parties et de provoquer une mort prématurée de la FEDEC qui entacherait leur réputation.
121. - Progrès, également, dans l'engagement de chacune des parties, COTCO, CPSP, ONG, vers le dialogue permanent que permet la plateforme de coopération. Malgré les exigences que représente ce dialogue et les déceptions quant au rythme des réalisations, chacune des parties exprime une volonté de persévérer. Le règlement des dossiers encore en suspens marquera une étape importante vers un dialogue axé sur l'avenir plutôt que le passé. Il ne saurait venir trop vite.
122. - Enfin, les enjeux autour du projet de barrage sur le Lom Pangar semblent se préciser. Le Cameroun a maintenant la lourde responsabilité de voir à ce que les nombreux projets d'investissements publics – Lom Pangar et autres, se réalisent en profitant des acquis et des leçons du Projet pipeline. Les partenaires internationaux du Cameroun, la Banque Mondiale en premier lieu, y apporteront leur contribution.
123. Certains dossiers demeurent malheureusement en suspens : la promulgation et/ou la mise en œuvre du PNLDAH et des décrets environnementaux de la Loi 96/12 n'a pas bougé, et l'exploitation de certaines études réalisées dans le cadre du CAPECE semble encore loin. Le Gouvernement doit se saisir de ces dossiers.
124. Le Projet pipeline peut servir pour le Cameroun de point de départ pour faire encore mieux, à la lumière des acquis et des leçons apprises, sur les grands projets d'infrastructures qui s'annoncent. À condition de satisfaire définitivement aux obligations qui émergent du Projet pipeline : mise à niveau des standards environnementaux et sociaux (PNLDAH – décrets d'application de la Loi 96/12), pilotage et régulation du Secteur des hydrocarbures, Bilan Social, et de maintenir sur les projets à venir, les normes qualitatives du Projet pétrole.

## Remerciements

Le GIC tient à remercier tous ses interlocuteurs qui l'ont accompagné lors de ses visites de terrain, l'ont accueilli et partagé avec lui leurs inquiétudes, aspirations et satisfactions inspirées par la mise en œuvre de ce Projet. Toutes et tous ont contribué à une meilleure information et compréhension par le Groupe de l'évolution des enjeux qui affectent le sort des populations.

Le GIC remercie le Gouvernement du Cameroun, COTCO et la Banque Mondiale dont l'accueil, la disponibilité et l'appui logistique ont permis le bon déroulement de cette mission.

Le GIC recevra avec intérêt les réactions et commentaires écrits à ce rapport et, sur demande de ses interlocuteurs, se tiendra prêt à les diffuser éventuellement sur son site Internet, au [www.gic-iaq.org](http://www.gic-iaq.org) en accord avec les conditions d'utilisation dudit site.

Le GIC appelle en particulier ses principaux partenaires à l'informer régulièrement du suivi donné aux recommandations qu'il leur adresse avant sa prochaine mission.

Tous les rapports de missions statutaires du GIC sont disponibles sur son site Internet, au [www.gic-iaq.org](http://www.gic-iaq.org) et sur celui de la Banque Mondiale au [www.worldbank.org/afr/ccproj](http://www.worldbank.org/afr/ccproj).

## Le Groupe International Consultatif

Mamadou Lamine Loum, Président

Jane I. Guyer

Abdou El Mazide Ndiaye

Dick de Zeeuw

Jacques Gérin, Secrétaire Exécutif

## Le Secrétariat du GIC

5 Place Ville-Marie, bureau 200

Montréal (Québec)

Canada, H3B 2G2

Téléphone : + 1 514 864 5515

Télécopieur : + 1 514 397 1651

Courriel : [secretariat@gic-iaq.org](mailto:secretariat@gic-iaq.org)

Site web : [www.gic-iaq.org](http://www.gic-iaq.org)

## Annexe 1

### Chronologie des rencontres

#### **Vendredi 20 juin 2008**

##### *Équipe 1 : Yaoundé*

- BM

##### *Équipe 2 : Douala*

- COTCO

##### *Tout le GIC : Kribi*

- Travail interne

#### **Samedi 21 juin 2008 – Kribi**

- Préfet du département de l'Océan
- Campement Bagyéli Nkoundoung-Nkoundoung
- RAPID

#### **Dimanche 22 juin 2008 – Axe Kribi-Lolodorf**

- Campement Bagyéli Ndtoua
- Sous-Préfet de Bipindi (visite de courtoisie)
- Centre de santé intégré de Bidjouka

#### **Lundi 23 juin 2008 – Yaoundé**

- BM
- ONG
- CPSP

#### **Mardi 24 juin 2008 – Yaoundé**

- MINEE
- FEDEC / WCS / WWF
- Travail interne

#### **Mercredi 25 juin 2008 – Yaoundé**

- MINAS
- MINFOF
- Séance de travail avec CPSP, COTCO, ONG et BM
- Travail interne : préparation du rapport de mission

#### **Jeudi 26 juin 2008 – Yaoundé**

- Travail interne : préparation du rapport de mission

## Annexe 2

### Liste des acronymes et des abréviations

Alucam	Compagnie Camerounaise d'Aluminium
BM	Banque Mondiale
CAPECE	Projet de renforcement des capacités de gestion de l'environnement dans le secteur pétrolier
CAS	Stratégie d'Assistance Pays / <i>Country Assistance Strategy</i>
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
COTCO	<i>Cameroon Oil Transportation Company</i>
CPSP	Comité de Pilotage et de Suivi des Pipelines
EDC	<i>Electricity Development Corporation</i>
CFA	Communauté Financière Africaine
FEDEC	Fondation pour l'Environnement et le Développement au Cameroun
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
FSO	Terminal flottant de stockage et déchargement / <i>Floating storage and Offloading vessel</i>
GIC	Groupe International Consultatif
IDA	<i>International Development Association</i>
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINEE	Ministère de l'Énergie et de l'Eau
MINEP	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
ONG	Organisation non gouvernementale
PA	Plan d'aménagement
PGE	Plan de Gestion de l'Environnement
PNCM	Parc National Campo-Ma'an
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PNLDAH	Plan National de Lutte contre les Déversements Accidentels d'Hydrocarbures
PNMD	Parc National Mbam et Djerem
PPAV	Plan pour les Peuples Autochtones Vulnérables
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PRECESSE	Projet de Renforcement des Capacités Environnementales et Sociales dans le Secteur de l'Énergie
RAPID	Réseau d'Actions Participatives aux Initiatives de Développement
SFI	Société Financière Internationale
WCS	<i>Wildlife Conservation Society</i>
WWF	<i>World Wildlife Fund</i>